

AFFAIRE N° 22.

OBJET: Acquisition d'un terrain de 163m2 cadastré section BD n°225 (partie), appartenant à M.MANGAVILLE Eugène, en vue du prolongement du chemin de la Poste à Ste-Clotilde.

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Le Plan d'Occupation des Sols prévoit le prolongement du chemin de la Poste à Ste-Clotilde, et sa jonction avec le chemin Lory les Hauts.

Ce projet nécessite, entre autres, l'acquisition d'un terrain de 163m2 cadastré section BD n°225(partie), appartenant à Monsieur MANGAVILLE Eugène avec qui un accord a été conclu sur le prix de 20 000 Francs, inférieur au seuil de consultation des Domaines.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 901 article 210 du budget communal et financée à l'aide de crédits de voirie.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Reçu à la Préfecture
de La Réunion
Le 3 Septembre 1982